

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 03853

Numéro SIREN : 419 769 682

Nom ou dénomination : HABITAT PIERRE INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2018 sous le numéro de dépôt 64957

HABITAT PIERRE INVESTISSEMENT
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 293 600 euros
Siège social : 63, Boulevard du Maréchal Joffre
92340 BOURG LA REINE
419 769 682 RCS NANTERRE
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit,
Et le trente et un mai à onze heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, sur convocation qui leur a été faite par le Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien LORENZETTI en sa qualité de Président de la Société.

Il est dressé une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés, par conséquent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président constate que la société REVISION CONSEIL AUDIT, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée est absente et excusée.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions ;
- la feuille de présence.

Le Président déclare que le rapport du Président et le texte des projets de résolutions ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de la démission de Monsieur Julien LORENZETTI de ses fonctions de Président ;
- nomination d'un nouveau Président ;
- questions diverses ;
- pouvoir pour les formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la démission de Monsieur Julien LORENZETTI de ses fonctions de Président de la Société, à effet au jour de la présente décision.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, considère que Monsieur Julien LORENZETTI est totalement rempli de ses droits à l'égard de la Société et qu'il n'a aucune demande de quelque nature que ce soit à formuler à l'égard de ladite société pour ce jour, comme pour le futur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, décide de nommer en qualité de Président, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

La société OPTION 7, Société par actions simplifiée au capital de 26 551 217 euros, dont le siège social est 63 boulevard du Maréchal Joffre – 92340 BOURG-LA-REINE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 334 131 976, représentée par son Président

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par :

Président de séance
Monsieur Julien LORENZETTI



OPTION 7
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation
des fonctions de président.

